



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 mars 2022 (18h32)

Salle Etable- La Lombardière

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	31
Votants	:	45
Convocation et affichage	:	24/03/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Clément CHAPEL (pouvoir à Sylvette DAVID), Christelle ETIENNE (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à François CHAUVIN), Juanita GARDIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à Laurent MARCE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), René SABATIER (pouvoir à Laurence DUMAS), Denis SAUZE (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à François CHAUVIN).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Jean-Yves BONNET, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Pascal PAILHA, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-110 - SOLIDARITÉS - CENTRE DE VACCINATION - ATTRIBUTION ET
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
ADMR**

Rapporteur : Monsieur Ronan PHILIPPE

Depuis mars 2020 la crise sanitaire liée au COVID-19 a généré de nombreuses actions des communes et de la communauté d'agglomération, tant en termes sanitaires que d'aides économiques et sociales.

Parmi l'ensemble de ces actions, la vaccination a pu être proposée à partir de janvier 2021. Les services de l'Etat (Préfecture et ARS) ont sollicité la communauté d'agglomération afin que des moyens techniques, humains et financiers soient mobilisés pour organiser un centre de vaccination sur le territoire.

L'association ADMR, en collaboration avec Annonay Rhône Agglo, a été l'organisateur du centre de vaccination du territoire depuis le 1er janvier 2021. Cette mission a généré des dépenses de fonctionnement que la communauté d'agglomération est appelée à subventionner à titre exceptionnel.

Une première subvention a été attribuée pour la période de janvier à août 2021. Il convient de la compléter pour la période de septembre 2021 à mars 2022. Il est ainsi proposé de verser une subvention exceptionnelle de 67 000 € à l'ADMR afin de compenser les coûts administratifs du centre de vaccination assumés depuis le début de la période par l'ADMR.

Afin de fixer les modalités de cette collaboration ainsi que celles du versement de la subvention nécessaire à la réalisation de cette mission, il convient de conclure une convention entre les deux parties.

VU le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée concernant l'organisation du centre de vaccination,

ATTRIBUE à l'association ADMR une subvention exceptionnelle d'un montant de 67 000€ au titre de la période septembre 2021 à mars 2022,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 29/03/22
Affiché le : 01/04/22
Transmis en sous-préfecture le : 29/03/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220324-31296-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET